

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

**LISTE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025 à 20 H. 30**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 est adopté.

2. Adoption du compte administratif 2024 du budget principal

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : 796.340,47 €
- Recettes de fonctionnement : 931.999,20 €

- Dépenses d'investissement : 645.951,67 €
- Recettes d'investissement : 651.644,89 €.

- Résultat d'exécution du budget principal :

Résultat 2023	Part affecté	Résultat de 2024	Résultat 2024 cumulé
105.617,84	53.155,82	141.351,95	193.813,97

3. Adoption du compte de gestion 2024 du Trésorier

Le compte de gestion 2024 du Comptable est adopté sans réserve.

4. Affectation des résultats du budget principal 2024

L'excédent global de fonctionnement d'un montant de 135.658,73 € est affecté au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 7.757,98 € et à la ligne 002 de l'excédent reporté de fonctionnement pour un montant de 127.900,75 €.

5. Vote des taux 2025 des taxes locales

Le conseil municipal décide de fixer pour 2025 les taxes directes locales selon détail figurant au tableau suivant :

Nature des taxes	Taux 2024	Taux votés pour 2025
TH	19,26	20,22
TFPB	25,17	25,80
TFPNB	55,41	56,90
CFE	20,81	21,33

6. Adoption du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 ci-après est adopté :

	Dépenses totales	Résultat reporté	Total de la section
Fonctionnement	1.155.400,75		1.155.400,75
Investissement	753.000,00		753.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Total de la section
Fonctionnement	1.027.500,00	127.900,75	1.155.400,75
Investissement	694.844,76	58.155,24	753.000,00

7. Versement des subventions 2025

Le conseil municipal valide la liste des subventions accordées aux associations et aux particuliers (Cpt 65748 : 15.000,- €), le montant de la quote-part de la chasse reversé à l'Association Foncière (1.700,- €) et la subvention d'équilibre du budget annexe du périscolaire (10.988,53 €).

8. Adoption d'un plan de maîtrise budgétaire 2025

Suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 50.000,- €, le conseil municipal adopte un plan de maîtrise en dépenses et en recettes de ses équilibres budgétaires portant :

- Suppression d'un poste d'agent technique stagiaire,
- Augmentation des taxes directes locales (TFPB, TFPNB et CFE) de 2,50 % et de la taxe d'habitation de 5 %,
- Réduction des frais de fonctionnement de 3 %,
- Report du projet d'aménagement de la rue de Herbitzheim,
- Mise aux normes de l'éclairage public contribuant à une réduction de la consommation énergétique...

9. Modalités de refacturation de la quote-part d'un mandatement d'office

Le conseil municipal décide de saisir la Cour régionale des comptes dans le cadre d'une procédure de mandatement d'office au titre de la solidarité des dettes des communes sortantes du GCSMS L'accueil familial 67, et de confier la défense de ses intérêts au Cabinet LEONEM de Strasbourg.

10. Gestion des ressources humaines

Le conseil municipal décide de verser une indemnité de 150,- € à une stagiaire présente au périscolaire du 19 au 30 août 2024.

Suite à l'avis rendu par le Comité Social Territorial, le conseil municipal prend acte du retrait de l'arrêté municipal portant fin de la période de stage d'un agent technique, pour non-respect de la procédure réglementaire.

Suite à l'avis du Comité Social Territorial, le conseil municipal décide de verser une participation à la prévoyance d'un montant mensuel de 10,- € à chaque agent adhérent au dispositif du Centre de Gestion.

11. Procédure de suppression d'un emploi d'adjoint technique

Afin de préserver les équilibres budgétaires et sa capacité d'investissement, le conseil municipal décide de solliciter l'avis du Comité Social Territorial sur un projet de suppression du poste d'agent technique stagiaire.

12. Location des logements de l'ancienne gare

Le logement du 2^{ème} étage de l'ancienne gare est remis en location à compter du 10/04/25.

Suite à la réalisation de l'état des lieux de sortie, le logement du 1^{er} étage de l'ancienne gare est déclarant vacant.

13. Convention d'accompagnement du projet de cimetière écoforestier

Le conseil municipal valide la convention d'accompagnement dans la création d'un cimetière écoforestier, émanant de l'association « Au-delà des Racines » pour un montant TTC de 3.750,- €.

14. Attribution de la maîtrise d'œuvre du projet de cimetière écoforestier

Le bureau d'études « J com Jardin » de Harskirchen est retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un cimetière écoforestier, pour un montant d'honoraires de 3.520,- € HT.

15. Inventaire des tombes des deux anciens cimetières

Le conseil municipal prend acte de l'inventaire exhaustif des deux anciens cimetières, qui sera tenu à la disposition du public. Une nouvelle action de communication sera engagée pour solliciter les souhaits des familles des défunts.

Il décide également de créer une commission communale « cimetière » en charge du projet de création d'un cimetière écoforestier et de l'aménagement des deux anciens cimetières, et en désigne les membres.

16. Attribution de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du cimetière protestant

Le bureau d'études « J com Jardin » est retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du cimetière protestant, pour un montant d'honoraires de 4.070,- € HT.

17. Refonte de la tarification des concessions du cimetière

Le conseil municipal décide de limiter les prochaines concessions du cimetière communal à des périodes de 15 ans ou de 30 ans.

18. Fixation du montant de l'amende pour les dépôts sauvages de déchets

Une amende forfaitaire de 400,- € est instaurée pour sanctionner les auteurs des dépôts sauvages de déchets. Elle sera portée à 800,- € en cas de récidive.

19. Examen de devis

Le conseil municipal adopte les devis suivants :

- Remplacement du système de commande du coffret de l'éclairage public de la rue de Alliés par la société Est Réseaux pour un montant de 2.411,- € HT,
- Fourniture et pose de trois luminaires dans la rue des Lilas par la société Est Réseaux pour un montant de 2.494,- € HT, hors remplacement éventuel d'un nouveau mat,
- Acquisition d'un système d'éclairage des chapiteaux du Ziewelfescht auprès de la société Sonepar pour un montant HT de 2.137,20 €.

20. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Bilan de la fréquentation de l'accueil de la mairie et de l'agence postale
- Organisation de la commémoration du 08 mai 2025
- Bilan comparatif de la consommation énergétique sur les trois derniers exercices
- Vérification du bon fonctionnement de l'éclairage dans les écoles
- Installation de la signalisation routière verticale dans la rue de la Fontaine
- Remise en peinture de la signalisation horizontale de la rue de la Mairie

Cette liste des décisions est :

- *affichée le 11 avril 2025 en mairie,*
- *publiée le 11 avril 2025 sur le site internet de la commune.*

Le maire,
Simon SCHMIDT

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE d'OERMINGEN

67970 - Mairie

Fiche synthétique Budget Primitif 2025

Commune de OERMINGEN

1. CONTEXTE

Ce budget s'inscrit dans un programme pluriannuel de travaux portant sur l'aménagement des espaces publics et la valorisation du patrimoine bâti.

Arrêtée au 01 janvier 2025 par les services de l'INSEE, la population locale est de 1 126 habitants, et comprend une communauté de 212 détenus et 28 habitants comptés à part. La population des ménages n'est plus que de 886 habitants (-1,78 %).

2. PRIORITES

Les priorités sont de financer les charges courantes obligatoires, l'entretien des espaces publics et du patrimoine communal, la valorisation des espaces fleuris... et de poursuivre les aménagements de voirie...

L'année 2025 comporte un budget principal et deux budgets annexes :

- Le budget principal comprenant les investissements majeurs suivants :
 - Enfouissement des réseaux aériens de la rue de Voellerdingen
 - Aménagement de trottoirs en bordure de la rue de la Fontaine
 - Remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds
 - Création d'un « pumptrack » sur les anciens terrains de tennis
 - Aménagement de l'espace desservant l'arrière de l'école primaire
 - Réfection du chemin dit « Schieffewegg » reliant la rue de Keskastel à la RD 919
 - Aménagement d'une zone écoforestière au cimetière
 - Valorisation de l'ancien cimetière protestant

- Le lotissement « La Colline du Hohberg » sans réalisation de travaux mais avec la mise en vente des terrains à bâtir encore disponibles,

- Le périscolaire « Les Ecureuils » avec un bilan de fonctionnement négatif compensé par une subvention d'équilibre de la commune.

3. RESSOURCES ET CHARGES 2024

Les chiffres clés de l'exercice 2024 :

- **Dépenses de fonctionnement : 796.340,47 €**

- **Recettes de fonctionnement : 931.999,20 €**

Dont :

- Produit des impôts directs locaux : 403.163,00 €
- Dotation générale de fonctionnement : 162.052,00 €
- Dotation de solidarité rurale : 67.608,00 €
- Dotation nationale de péréquation : 44.303,00 €

- **Dépenses d'investissement : 645.951,67 €**

- **Recettes d'investissement : 651.644,89 €.**

Dont :

- Emprunt : 300.000,- €

Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes au 31/12/2024 :

Budget	Résultat au 31/12/2023	Part affecté	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture au 31/12/2024
Principal	105.617,84	53.155,82	141.351,95	193.813,97
Lotissement	31.022,07		-40.991,68	-9.969,61
Périscolaire	-20.818,50		9.829,97	-10.988,53
Total	115.821,41	53.155,82	110.190,24	172.855,83

4. MONTANT BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2025 CONSOLIDE

Budget principal 2025 :

	Dépenses totales	Résultat reporté	Total de la section
Fonctionnement	1.155.400,75		1.155.400,75
Investissement	753.000,00		753.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Total de la section
Fonctionnement	1.027.500,00	127.900,75	1.155.400,75
Investissement	694.844,76	58.155,24	753.000,00

Budget annexe 2025 du lotissement :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	27.638,15	262.213,62	289.851,77
Investissement	252.244,01	-	252.244,01
		Total	542.095,78

	Recettes totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	289.851,77	-	289.851,77
Investissement	-	252.244,01	252.244,01
		Total	542.095,78

Budget annexe 2025 du périscolaire :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	89.011,47	10.988,53	100.000,00
Investissement	-		-
	Recettes totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	100.000,00		100.000,00
Investissement	-		-

Consolidé général des budgets 2025 de la commune :

- Total des dépenses et recettes de fonctionnement : 1.545.252,52 €
- Total des dépenses et recettes d'investissement : 1.005.244,01 €

Soit un total consolidé de 2.550.496,53 €

5. CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements budgétisés en 2025 :

- Voirie communale : 190.000,00 €
 - Route de Voellerdingen : 90.000,00 €
 - Accès ancien stade : 13.000,00 €
 - Rue de la Fontaine : 48.000,00 €
 - Schiffenweg : 26.000,00 €
 - Divers : 13.000,00 €

- Bâtiments communaux : 157.000,00 € (dont 120.000,- € pour le Pumptrack)
- Matériels et mobiliers : 22.000,00 €
- Forêt communale : 32.000,00 €
- Aménagement des cimetières : 80.000,00 €

6. NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement sera de 1.281.504,- €, soit 1.138,10 € / habitant, au 31/12/2025.

Capital d'emprunt remboursé en 2025 : 193.810,- €.

7. NIVEAU DU TAUX D'IMPOSITION

Niveau des taux d'imposition 2025 :

Nature des taxes	Taux 2024	Taux proposés pour 2025
TFPB	25,17	25,93
TFPNB	55,41	57,07
CFE	20,81	21.43

8. EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs de la commune : 10 agents

- Une secrétaire générale de mairie à temps complet
- Une attachée territoriale à temps partiel (12 H)
- Deux agents d'entretien à temps non complet
- Une aide maternelle à temps complet
- Trois agents techniques à temps complet dont deux titulaires et un stagiaire
- Deux animatrices en périscolaire dont une à temps complet et une à temps partiel

Charges de personnel prévisionnelles 2025 : 290.000,00 €

Charges de personnel réelles 2024 : 265.463,19 €

9. DIVERS

La commune envisage la suppression d'un poste d'agent technique, afin de rééquilibrer sa situation financière.

Oermingen, le 31 mars 2025

Le maire,
Simon SCHMIDT